

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 9 juillet 2010  
(convocation du 28 juin 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Neuf Juillet Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h15	M. CHARRIER Alain à M. GUICHOUX Jacques de 9h50 à 10h20
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas	Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. GAUTE Jean-Michel à M. RAYNAL Franck	M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 10h30
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert jusqu'à 10h15	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10h05
Mme LIRE Marie Françoise à Mme. LAURENT Wanda	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre	M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 10h35
M. SAINTE-MARIE Michel à M. LABISTE Bernard à partir de 10h35	M. LOTHAIER Pierre à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic	M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine	M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
	Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Construction du tramway 3ème phase - Marché de maîtrise d'œuvre pour la création de la ligne D - Marché n° 8 307 U - Résiliation**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le projet des extensions du tramway (phase 3) comprend la création de la ligne D entre le centre de Bordeaux et les boulevards (le périmètre des études préliminaires étant plus étendu jusqu'à Eysines et Le Haillan).

Pour sa réalisation, après une procédure de concours de maîtrise d'œuvre, le marché de maîtrise d'œuvre n°8 307 U a été notifié au groupe ment EGIS RAIL / DUBUS Richez pour un montant total de 3 955 361 € ht.

Le marché est divisé en une tranche ferme et deux tranches conditionnelles :

- La **tranche ferme** comprend les études préliminaires (EP) pour deux branches au-delà des boulevards (des boulevards jusqu'au carrefour de Cantinolle en limite d'Eysines et Le Taillan-Médoc (environ 7,4 km) ainsi que des boulevards jusqu'au carrefour Jean-Mermoz en limite d'Eysines et Le Haillan en desservant la mairie de Bordeaux Caudéran (environ 7,1 km) pour un montant d'honoraires de 1 213 522,80 € ht ;
- La **tranche conditionnelle 1** concerne les études d'avant-projet (AVP) et notamment l'élaboration des documents d'enquête publique pour le périmètre allant du centre de Bordeaux aux boulevards (1,8 km) pour un montant d'honoraires de 959 764,10 € ht ;
- La **tranche conditionnelle 2** confie les missions allant du projet (PRO) jusqu'à la mise en service, en passant par le suivi des travaux pour un montant d'honoraires de 1 782 074,10 € ht.

Par délibération n°2009/0875 en date du 18 décembre 2009, le Conseil de Communauté a autorisé la signature de l'avenant n°1 :

- actant la modification de la raison sociale de Dubus\_Richez en SAS Richez\_Associés ;
- prévoyant la réalisation d'études supplémentaires sur l'utilisation du chemin de fer de ceinture et sur l'extension du périmètre du dossier d'enquête publique (initialement prévue jusqu'au boulevard et étendue sur tout le linéaire de la future ligne D jusqu'à Cantinolle).

Cet avenant a augmenté le montant de la tranche conditionnelle n°1 de 160 000 € ht, portant le montant du marché à 4 115 361,00 € ht, décomposé comme suit :

- \* Tranche ferme : 1 213 522,80 € h.t. ;
- \* Tranche conditionnelle 1 : 1 119 764,10 € h.t. ;
- \* Tranche conditionnelle 2 : 1 782 074,10 € h.t.

La tranche conditionnelle n°1 (lancement de la phase AVP) a été affermée par ordre de service n°3 et la tranche conditionnelle n°2 (lancement de la phase PRO) a été affermée par ordre de service n°9.

Par délibération soumise au Conseil de Communauté du 9 juillet 2010, l'avenant n°2 :

- a acté de la réalisation d'études complémentaires pour un montant de 17 495 € h.t. ;
- a fixé le forfait définitif de rémunération à 4 132 856,00 € h.t. ;
- a fixé le coût prévisionnel des travaux à 23,4 M € h.t. (valeur janvier 2008).

Le Conseil de Communauté, par délibération en date du 6 novembre 2009, a arrêté le dossier définitif du projet du développement du réseau de transports en commun (conformément à l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme), après avoir procédé à une concertation des habitants du territoire communautaire.

Concernant la création de la ligne D, le choix s'est porté sur une desserte en tramway par le corridor nord du quadrant nord ouest (Quinconces – Le Bouscat – Eysines Cantinolle).

Le planning prévu initialement prévoyait un début de travaux entre Quinconces et les boulevards au début de l'année 2011, avec une mise en service prévue en 2014.

Cependant, afin de préserver au mieux les fonctionnalités des quartiers urbains denses et commerçants sur Fondaudège – barrière du Médoc - Libération, il convient au préalable :

- de réaliser deux parkings en ouvrage sur le secteur pour restituer le stationnement, à la fois des riverains mais également de la clientèle des commerces de proximité présents sur le secteur ;
- de réaliser des travaux de voirie pour les déviations des lignes de bus.

Les délais de réalisation de ces aménagements ne permettent pas leur achèvement avant l'arrivée du tramway en 2014.

Par ailleurs, la Communauté urbaine ayant décidé de la réalisation de la ligne D jusqu'à Cantinolle, et afin de permettre sa mise en service en 2016, il est envisagé de commencer les travaux à hauteur de la rocade sur plusieurs fronts pour les terminer par les rues ayant la plus forte densité commerciale et de réaliser, dans l'intervalle, les travaux des parkings.

Cette nouvelle hypothèse entraîne la remise en question du marché de maîtrise d'œuvre en cours, maître d'œuvre missionné uniquement sur le tronçon Quinconces – boulevards.

Il convient donc de résilier pour motif d'intérêt général le marché de maîtrise d'œuvre passé pour la création de la ligne D, après les phases d'études de projet (phase PRO).

Un nouveau marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la totalité de la ligne sera lancé en septembre, dont la mission sera de :

- poursuivre sa mission sur le tronçon Quinconces - boulevards, en retenant comme données d'entrée les études déjà réalisées ;
- poursuivre les études au-delà des boulevards ;

- de débiter les études sur l'extension de la ligne C à Villenave d'Ornon ;
- de suivre les travaux lignes D et C.

Conformément à l'article 24 du CCAP du marché et aux dispositions des articles 35 et 36 du CCAG Prestations Intellectuelles applicables (décret du 26 décembre 1978), le titulaire percevra une indemnité de 4 % des missions restant à exécuter des tranches affermies et une indemnité d'un montant correspondant aux dépenses engagées non amorties par le titulaire en vue de l'exécution du marché.

- Missions prévues restant à réaliser

Les missions de la tranche ferme (études préliminaires) et de la tranche conditionnelle n°1 (études d'avant projet) ont été entièrement réalisées, ainsi que celles correspondant à la phase «conception» de la tranche conditionnelle n°2 pour un montant de 291 635,89 € h.t.

La répartition suivante a été effectuée mission par mission, en dissociant la part (quantitative) à réaliser en phase « conception » de la part restant à mener en phase « travaux ».

Ainsi la mission PRO sera réalisée dans sa totalité.

Les missions CIE (coordination, essentiellement des travaux réseaux), APA (création des dossiers loi sur l'eau et accrochage en façade) et OCE (coordination, essentiellement des études des réseaux) seront réalisées pour moitié en phase conception.

Les missions ACI (présentation du projet aux différents acteurs locaux afin de recueillir leurs observations) et SDQ ont été chiffrées au plus juste (simulation des moyens) à 40 et 35 %.

La mission MOD est provisionnée à 0 %, aucune modification n'ayant été réalisée.

Eléments de mission	Part EGIS RAIL	part RICHEZ ASSOCIES	%	montant
PRO	190 712,50	26 980,00	100%	217 692,50
ACT	103 246,00	9 272,00	0%	0,00
EXE	102 125,00		0%	0,00
VISA	83 184,80	12 768,00	0%	0,00
SYN	74 176,00		0%	0,00
DET	503 089,90	25 976,60	0%	0,00
AOR	102 520,20	10 640,00	0%	0,00
DOE	92 009,40		0%	0,00
OPC	141 139,60		0%	0,00
CIE	10 613,40		50%	5 306,70
ACI	19 782,80	1 140,00	40%	8 369,12
APA	43 814,00		50%	21 907,00
OCE	30 181,50		50%	15 090,75
SDQ	66 485,20		35%	23 269,82
EES	32 623,00		0%	0,00
MOD	37 688,40		0%	0,00
ETC	34 656,00		0%	0,00
DS	27 249,80		0%	0,00
Sous-total	1 695 297,50	86 776,60	Missions réalisées	
Total	1 782 074,10		291 635,89	
Ecart – Missions prévues en phase «travaux»				1 490 438
indemnité (4%)				59 617,53

Le titulaire n'aura donc pas à réaliser les missions concernant la phase «suivi des travaux et de leur mise en service» prévues au marché pour un montant de 1 490 438 € h.t. (84 % du montant de la tranche et 36 % du total des missions), et l'indemnité de 4 % s'élève donc à 59 617,53 € h.t.

- Dépenses non amorties

Le titulaire a renouvelé son bail commercial pour un an, alors que la mission s'arrête au bout de 5 mois.

Ainsi, les dépenses utiles non amorties : 11 680 € de loyer, 770 de charges, 1 570 d'impôts foncier, 7 431 € de fluides, soit un total de 21 451 €.

*Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :*

***Le conseil de communauté,***

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2007/0252 en date du 27 avril 2007 arrêtant le programme et autorisant le lancement du concours de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n°2008/0431 en date du 18 juillet 2008 autorisant la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la création de la ligne D,

Vu la délibération n°2009/0708 en date du 6 novembre 2009 arrêtant le projet définitif des extensions,

Vu la délibération n°2009/0875 en date du 18 décembre 2009 autorisant la signature de l'avenant n°1, et la délibération du Conseil de Communauté du 9 juillet 2010 autorisant la signature de l'avenant n°2,

Vu la décision du Comité de Pilotage tramway en date du 29 janvier 2010,

***ENTENDU le rapport de présentation,***

Considérant qu'il convient, afin de préserver au mieux les fonctionnalités des quartiers urbains denses et commerçants sur Fondaudège - barrière du Médoc - Libération, de reporter la réalisation des travaux du tramway, après avoir réalisé les travaux de construction de parkings et les travaux de voirie de déviation des lignes de bus, et de prévoir la création de la ligne D dans sa totalité jusqu'à Eysines – Cantinolle.

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Le marché de maîtrise d'œuvre n°08 307 U pour la création de la ligne D conclu avec le groupement EGIS Rail / Richez\_Associés sera résilié après la validation de la phase d'études de projet (PRO).

**ARTICLE 2 :**

Il sera versé au groupement Egis Rail / Dubus\_Richez une indemnité de 81 068,53 € h.t.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 4 :**

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget Annexe Transports, Chapitre 67, Article 67800002, CRB H340, Exercice 2010.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 9 juillet 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 16 JUILLET 2010</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 16 JUILLET 2010</b></p>
---

M. GÉRARD CHAUSSET